

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

EXPÉRIENCES ET PROJETS

AMÉNAGEMENT & MOBILIER

Des espaces à partager et un mobilier adapté pour un aménagement réussi.

Des espaces à partager

Aménager une bibliothèque, c'est créer une synergie entre 4 éléments dans un lieu donné :

- Quelles **collections** ? livres, CD, DVD, périodiques, multimédia...
- Quels **publics** ? jeunes, adultes, petite enfance...
- Quels **services** ? accueil, prêt, recherche documentaire, lecture sur place...
- Quels **espaces** ? section adulte, enfant, accueil, espace d'animation...

Tous ces éléments doivent être recensés, analysés afin d'établir un diagnostic qui permettra de répondre de façon pertinente aux besoins des usagers et seront inscrits dans le projet d'établissement.

Un mobilier adapté

L'aménagement d'une bibliothèque se conçoit et s'organise en fonction des différents espaces à aménager : accueil, espaces jeunesse, adulte, multimédia, espaces de travail interne, espace de médiation.

Le mobilier doit être esthétique, fonctionnel, adapté aux différents publics:

- rayonnages de hauteurs différentes jusqu'à 2 m en section adulte et 1,50 m en section enfant
- bacs à albums et coussins pour les enfants
- fauteuils confortables pour le coin des revues et la consultation sur place...

Ne pas hésiter à visiter d'autres bibliothèques et à demander des devis auprès de différents fournisseurs.

- → [Annuaire des fournisseurs des bibliothèques \(http://www.biblioannuaire.fr/annuaire\)](http://www.biblioannuaire.fr/annuaire)

Rayonnages sur roulettes et mobilier de valorisation des collections à [Saint-Herblain \(http://mediatheque.seine-et-marne.fr/library/mobilier\)](http://mediatheque.seine-et-marne.fr/library/mobilier) (1 Mo).

Démarche à suivre

1. **Rédiger le cahier des charges**, à partir des collections et des services attendus dans la bibliothèque.

Le cahier des charges répertorie en détail les espaces prévus, le nombre et le genre de documents envisagés dans les collections, les besoins en mobilier professionnel, les orientations en matière de style et de fonctionnalité (bois, métal, roulettes...), les spécificités (par exemple un point d'écoute musicale, un pôle presse, un coin salon, une zone jeux vidéo ...).

Il faut préciser les modalités de mise en œuvre : délai de livraison, installation, service après-vente.

1. Si le budget est estimé à plus de 40 000€ HT (depuis le 01/01/2020), il est nécessaire de lancer un MAPA, marché à procédure adaptée. Sinon, il faudra obtenir 3 devis.
2. Donner au fournisseur le cahier des charges et le plan DWG du bâtiment. Il est important que le fournisseur puisse visiter les lieux afin d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement et des contraintes.
3. Le fournisseur redonne un plan d'implantation du mobilier (parfois en 3D) et un devis détaillé.
4. La commune fait son choix (et revoit si besoin le devis) et joint un devis signé « bon pour accord » aux demandes de subvention du Département ou de la DRAC.